



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 14166

Texte de la question

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission, confiée au secrétaire général de la Banque, a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale, et certes la France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. Cependant, compte tenu du rôle majeur qui incombe à la Banque de France dans la vie économique du pays, ces restructurations doivent impérativement prendre en compte certaines spécificités régionales, inter-régionales et internationales, qui font que toute conception purement comptable doit être bannie. Il lui semble dès lors indispensable qu'un débat soit engagé devant le Parlement sur l'avenir du réseau et des missions de la Banque de France. En conséquence, M. Francis Hillmeyer demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage d'inscrire rapidement une telle discussion à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la Banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la Banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la Banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14166

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1913

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2977